

**MOUVEMENT 2012 DES PERSONNELS ENSEIGNANTS DU 1^{ER} DEGRE DU DEPARTEMENT DE L'ORNE
POSTES A PROFIL
APPEL A CANDIDATURES**

J'ai l'honneur de vous informer des dispositions relatives à la gestion des postes à profil.

RECRUTEMENT et AFFECTATION

Tout poste à compétences particulières est soumis à la procédure de recrutement suivante :

1. Publication d'un appel à candidatures avec fiche de poste détaillant les caractéristiques du poste ;
2. Candidature sous forme de lettre de motivation ;
3. Entretien devant une commission chargée d'examiner les candidatures ;
4. Les candidats doivent confirmer leur candidature en demandant le poste souhaité lors du mouvement informatisé ;
5. Il appartient aux enseignants intéressés de faire acte de candidature sur l'ensemble des postes qu'ils soient vacants ou susceptibles de l'être, l'objectif étant de constituer un « vivier » ;
6. Etablissement de ce vivier valable 3 ans.

POSTES : sont publiés les postes vacants ou susceptibles de l'être à la rentrée 2012.

☛ Voir fiches jointes

CANDIDATURES :

1. Les enseignants nommés sur un poste à profil, à titre provisoire ou par délégation pour l'année scolaire 2011-2012 et qui souhaitent être reconduits sur leur poste ou tout poste équivalent, doivent en faire la demande, par voie hiérarchique, auprès de Monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale, par courrier avant le 13 avril 2012 et parallèlement formuler le vœu correspondant lors du mouvement.
2. Les enseignants qui postulent pour la première fois doivent déposer une lettre de motivation avec un curriculum vitae adressée à Monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale, sous couvert de leur IEN, sur papier libre au plus tard le 13 avril 2012 (délai de rigueur). Ils doivent également faire figurer le poste souhaité dans la liste des vœux lors de la saisie. Ce n'est qu'à cette double condition que leur candidature sera prise en compte. Ils passeront alors un entretien devant une commission le **mercredi 9 mai 2012** et recevront une convocation en temps utile.

François Lacan
Directeur académique des services de l'éducation nationale
DSDEN de l'Orne

**CONSEILLER PEDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION
GENERALISTE**

POSTES	Postes basés en circonscription VACANTS et SUSCEPTIBLES VACANTS
CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	Collaborateur direct de l'IEN et placé sous son autorité, il assure un rôle pédagogique d'animation, de conseil et de formation auprès des enseignants
FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ aide et conseille les enseignants, en priorité les maîtres débutants, dans leur pratique quotidienne, dans toutes les disciplines ; ▪ intervient dans des animations pédagogiques et des stages de formation continue ; ▪ concourt à l'élaboration, à la réalisation, au suivi des projets d'école ; ▪ Assure sous l'autorité de l'IEN le suivi de dossiers ; ▪ Participe à la construction d'outils au service des enseignants.
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etre titulaire d'un CAFIPEMF ; ▪ Aptitude à l'analyse et à la synthèse ; ▪ Maîtrise des outils d'évaluation, des technologies nouvelles ; ▪ Sens de la communication et du travail en équipe.
SPECIFICITE DU POSTE	Les horaires et les vacances sont arrêtés avec le supérieur hiérarchique et/ou le responsable du service sur la base du taux réglementaire de 1607 heures/an (décret 2000-815 du 25/08/2000).
MODALITES D'AFFECTATION	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nomination pour trois ans ; ➤ L'évaluation, après trois années d'exercice, sera conduite à partir d'un bilan d'activité. A l'issue de cette évaluation, l'intéressé est informé de son maintien ou non dans ses fonctions.

**CONSEILLER PEDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION
EPS**

POSTES	Postes basés en circonscription VACANTS et SUSCEPTIBLES VACANTS
CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	Collaborateur direct de l'IEN et placé sous son autorité, il assure un rôle pédagogique d'animation, de conseil et de formation auprès des enseignants
FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ aide et conseille les enseignants, en priorité les maîtres débutants, dans leur pratique quotidienne, dans toutes les disciplines ; ▪ intervient dans des animations pédagogiques et des stages de formation continue ; ▪ concourt à l'élaboration, à la réalisation, au suivi des projets d'école ; ▪ Assure sous l'autorité de l'IEN le suivi de dossiers ; ▪ Participe à la construction d'outils au service des enseignants.
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etre titulaire d'un CAFIPEMF option EPS ; ▪ Aptitude à l'analyse et à la synthèse ; ▪ Maîtrise des outils d'évaluation, des technologies nouvelles ; ▪ Sens de la communication et du travail en équipe.
SPECIFICITE DU POSTE	Les horaires et les vacances sont arrêtés avec le supérieur hiérarchique et/ou le responsable du service sur la base du taux réglementaire de 1607 heures/an (décret 2000-815 du 25/08/2000).
MODALITES D'AFFECTATION	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nomination pour trois ans ; ➤ L'évaluation, après trois années d'exercice, sera conduite à partir d'un bilan d'activité. A l'issue de cette évaluation, l'intéressé est informé de son maintien ou non dans ses fonctions.

**CONSEILLER PEDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION
ASH**

POSTE	Poste à vocation départementale – basé à Alençon SUSCEPTIBLE VACANT
CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	Collaborateur direct de l'IEN ASH et placé sous son autorité, il assure un rôle pédagogique d'animation, de conseil et de formation auprès des enseignants de la circonscription. Il travaille sur le dossier départemental ASH et plus largement sur ce qui relève de la problématique des élèves à besoin éducatif particulier.
FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aide et conseille les enseignants, en priorité les débutants, dans leur pratique quotidienne, dans toutes les disciplines et à tous les niveaux de classe de l'école de du collège ; ▪ Intervient et conçoit des animations pédagogiques et des stages de formation continue ; ▪ Concourt à l'élaboration, à la réalisation, au suivi des projets individuels d'élèves et d'enseignement ; ▪ Assure sous l'autorité de l'IEN le suivi des dossiers départementaux ; ▪ Participe à la construction d'outils au service des enseignants et à leur promotion (sites, centre ressources...).
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etre titulaire d'un CAFIPEMF ; ▪ Posséder des connaissances avérées relatives à l'ASH ; ▪ Aptitude à l'analyse et à la synthèse ; ▪ Maîtrise des outils d'évaluation, des technologies nouvelles ; ▪ Sens de la communication et du travail en équipe.
SPECIFICITE DU POSTE	Les horaires et les vacances sont arrêtés avec le supérieur hiérarchique et/ou le responsable du service sur la base du taux réglementaire de 1607 heures/an (décret 2000-815 du 25/08/2000).
MODALITES D'AFFECTATION	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nomination pour trois ans ➤ L'évaluation, après trois années d'exercice, sera conduite à partir d'un bilan d'activité. A l'issue de cette évaluation, l'intéressé est informé de son maintien ou non dans ses fonctions.

**CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL
CULTURE HUMANISTE *option Musique***

POSTE	Poste à vocation départementale - SUSCEPTIBLE VACANT -
CADRE DE FONCTIONNEMENT	Collaborateur direct et placé sous l'autorité de l'IENA en charge du 1 ^{er} degré, chargé de mission « culture humaniste ».
MISSION	Rôle pédagogique, d'animation, de conseil et de formation auprès des enseignants dans le cadre des orientations départementales définies par le socle commun pilier 5.
FONCTIONS/ACTIVITES	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Au niveau départemental</u> : Il assure la fonction de conseiller technique auprès de l'Inspecteur d'Académie. Il doit être en mesure de faire un état des lieux des pratiques et être force de proposition ; ▪ <u>Projets des circonscriptions</u> : Il participe à leur élaboration et à leur mise en œuvre en particulier ce qui concerne l'histoire et la géographie et les pratiques artistiques (arts visuels, éducation musicale et histoire des arts). Il a en charge la mission « Ecole et Cinéma » et « collègue au cinéma » ; ▪ <u>Projets d'école</u> : il apporte son concours à l'élaboration, à la réalisation et au suivi des projets d'école ; ▪ <u>Animation et formation</u> : il conduit des animations pédagogiques et des stages et il participe à la création d'outils à destination des enseignants ; ▪ <u>Conseil</u> : il assiste les enseignants dans leurs pratiques quotidiennes. Il répond à toute demande d'aide et de conseil en enseignement de la culture humaniste ; ▪ Il travaille en lien avec les divers services éducatifs et partenaires culturels.
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etre titulaire d'un CAFIPEMF option Education musicale ; ▪ Capacité à articuler efficacement les savoirs théoriques et la pratique professionnelle ; ▪ Sens de la communication et du travail en équipe ; ▪ Sens de l'innovation et de la création.
SPECIFICITE DU POSTE	Les horaires et les vacances sont arrêtés avec le supérieur hiérarchique et/ou le responsable du service sur la base du taux réglementaire de 1607 heures/an (décret 2000-815 du 25/08/2000)
MODALITES D'AFFECTATION	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nomination pour trois ans ; ➤ L'évaluation, après trois années d'exercice, sera conduite à partir d'un bilan d'activité. A l'issue de cette évaluation, l'intéressé est informé de son maintien ou non dans ses fonctions.

**CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL
CULTURE HUMANISTE *option Arts plastiques***

POSTE	Poste à vocation départementale - SUSCEPTIBLE VACANT -
CADRE DE FONCTIONNEMENT	Collaborateur direct et placé sous l'autorité de l'IENA en charge du 1 ^{er} degré, chargé de mission « culture humaniste ».
MISSION	Rôle pédagogique, d'animation, de conseil et de formation auprès des enseignants dans le cadre des orientations départementales définies par le socle commun pilier 5.
FONCTIONS/ACTIVITES	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Au niveau départemental</u> : Il assure la fonction de conseiller technique auprès de l'Inspecteur d'Académie. Il doit être en mesure de faire un état des lieux des pratiques et être force de proposition ; ▪ <u>Projets départementaux</u> : il devra organiser le concours de la résistance et de l'orthographe, aidé d'un appui administratif ; ▪ <u>Projets des circonscriptions</u> : Il participe à leur élaboration et à leur mise en œuvre en particulier ce qui concerne l'histoire et la géographie et les pratiques artistiques (arts visuels, éducation musicale et histoire des arts). Il a en charge la mission « Ecole et Cinéma » ; ▪ <u>Projets d'école</u> : il apporte son concours à l'élaboration, à la réalisation et au suivi des projets d'école ; ▪ <u>Animation et formation</u> : il conduit des animations pédagogiques et des stages et il participe à la création d'outils à destination des enseignants ; ▪ <u>Conseil</u> : il assiste les enseignants dans leurs pratiques quotidiennes. Il répond à toute demande d'aide et de conseil en enseignement de la culture humaniste ; ▪ Il travaille en lien avec les divers services éducatifs et partenaires culturels.
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etre titulaire d'un CAFIPEMF option Arts plastiques ; ▪ Capacité à articuler efficacement les savoirs théoriques et la pratique professionnelle ; ▪ Sens de la communication et du travail en équipe ; ▪ Sens de l'innovation et de la création.
SPECIFICITE DU POSTE	Les horaires et les vacances sont arrêtés avec le supérieur hiérarchique et/ou le responsable du service sur la base du taux réglementaire de 1607 heures/an (décret 2000-815 du 25/08/2000)
MODALITES D'AFFECTATION	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nomination pour trois ans ; ➤ L'évaluation, après trois années d'exercice, sera conduite à partir d'un bilan d'activité. A l'issue de cette évaluation, l'intéressé est informé de son maintien ou non dans ses fonctions.

**CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL
LANGUES VIVANTES *Anglais***

POSTE	Poste à vocation départementale - SUSCEPTIBLE VACANT -
CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	<p>Placé sous l'autorité hiérarchique de l'IENA en charge du 1^{er} degré, chargé de mission LVE, il assure un rôle pédagogique d'animation, de conseil et de formation auprès des enseignants.</p> <p>Il travaille en collaboration avec les IEN en charge d'une circonscription du 1^{er} degré.</p>
FONCTIONS/ACTIVITES	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aide et conseille les enseignants dans leur pratique quotidienne des langues vivantes, en priorité les maîtres débutants en la matière ; ▪ Coordonne le réseau départemental ; ▪ Contribue à la liaison école-collège en LVE ; ▪ Constitue la personne-ressource de premier contact pour les assistants étrangers « 1er degré » recrutés par le CIEP pour le département ; ▪ Participe aux journées d'accueil et d'information-formation des assistants étrangers et nouveaux locuteurs natifs ; ▪ Participe aux travaux du groupe départemental LVE ; ▪ Participe aux commissions d'entretien d'habilitation provisoire et aux séances en classe pour l'habilitation définitive.
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etre titulaire d'un CAFIPEMF avec ou sans option LVE ; ➔ ou engagement à passer l'examen ▪ Capacité à articuler efficacement les savoirs théoriques et la pratique professionnelle ; ▪ Sens de la communication et du travail en équipe.
SPECIFICITE DU POSTE	Les horaires et les vacances sont arrêtés avec le supérieur hiérarchique et/ou le responsable du service sur la base du taux réglementaire de 1607 heures/an (décret 2000-815 du 5/08/2000)
MODALITES D'AFFECTATION	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nomination pour trois ans ; ➤ L'évaluation, après trois années d'exercice, sera conduite à partir d'un bilan d'activité. A l'issue de cette évaluation, l'intéressé est informé de son maintien ou non dans ses fonctions.

**CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL
TICE**

POSTE	<p>Le conseiller pédagogique départemental TICE travaillera à la fois sur une mission départementale TICE et sur une mission d'animateur TICE sur les circonscriptions d'Alençon 1 et 2.</p> <p>SUSCEPTIBLE VACANT</p>
CADRE DE FONCTIONNEMENT DES MISSIONS	<p>Le conseiller pédagogique TICE est un enseignant du 1^{er} degré investi d'une mission par l'Inspecteur d'Académie. Il travaille, à ce titre, sous la responsabilité de l'IEN TICE chargé du 1^{er} degré. Il exerce sa mission dans un double environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ le groupe départemental TICE ➤ les équipes de circonscription d'Alençon 1 et 2
FONCTIONS/ACTIVITES	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Coordonner puis évaluer, avec l'IEN TICE, les axes de travail de la politique départementale ; ▪ Participer avec l'IEN TICE à la coordination du groupe départemental TICE ; ▪ Impulser le développement de l'usage des TICE dans le département en liaison avec les IEN ; ▪ Favoriser la mutualisation et la diffusion de contenus pédagogiques au sein du département ; ▪ Contribuer à la mise en place de systèmes de gestion administrative ou pédagogique (Base élèves, Afflenet, décibel, Linecole, les évaluations ...) ; ▪ Représenter l'institution dans certaines manifestations et réunions ; ▪ Tisser des liens entre les établissements scolaires, les collectivités locales et les instances de l'Education Nationale ; ▪ Au titre des circonscriptions Alençon 1 et 2, se référer également aux fonctions de la fiche de poste MATICE.
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etre titulaire d'un CAFIPEMF option Technologies et ressources éducatives et posséder au minimum les compétences du C2i niveau 2 enseignant ; ▪ Témoigner d'une double compétence pédagogique et technique prenant appui sur une expérience d'enseignant en matière d'utilisation des TICE ; ▪ Faire preuve d'une capacité d'analyse des pratiques pédagogiques existantes dans les classes ; ▪ Faire preuve d'excellentes capacités relationnelles, d'esprit d'initiative et de synthèse.
SPECIFICITE DU POSTE	<p>Les horaires et les vacances sont arrêtés avec le supérieur hiérarchique et/ou le responsable du service sur la base du taux réglementaire de 1607 heures/an (décret 2000-815 du 25/08/2000).</p> <p>Une réelle souplesse dans l'aménagement des horaires est requise.</p>
MODALITES D'AFFECTATION	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nomination pour trois ans ; ➤ L'évaluation, après trois années d'exercice, sera conduite à partir d'un bilan d'activité. A l'issue de cette évaluation, l'intéressé est informé de son maintien ou non dans ses fonctions.

MAITRE RESSOURCES TICE

POSTE	<p>L'enseignant consacrer 75% de son temps à sa mission TICE et 25% à une mission d'enseignement en classe. Ce poste est incompatible avec un temps partiel.</p> <p>VACANTS ET SUSCEPTIBLES VACANTS</p>
CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	<p>L'animateur TICE est un enseignant du 1^{er} degré investi d'une mission par le directeur académique.</p> <p>Sous l'autorité de l'IEN de la circonscription d'affectation, il exerce sa mission dans un double environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ l'équipe de circonscription ➤ le groupe départemental TICE <p>Il travaille en étroite collaboration avec l'IEN en charge des TICE.</p>
FONCTIONS ET ACTIVITES	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer l'équipe TICE départementale, soutenir et impulser la politique départementale ; ▪ Développer les TICE, leurs usages, dans les pratiques d'enseignement, de formation, de gestion et d'administration au sein du premier degré ; ▪ Tisser des liens entre les établissements scolaires, les collectivités locales et les instances de l'Education nationale.
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Témoigner d'une double compétence pédagogique et technique prenant appui sur une expérience d'enseignant en matière d'utilisation des TICE ; ▪ Faire preuve d'une capacité d'analyse des pratiques pédagogiques existantes dans les classes ; ▪ Faire preuve de capacités relationnelles et de disponibilité ; ▪ Etre en capacité de soutenir les équipes de circonscription dans l'utilisation des outils informatiques ; ▪ Posséder au minimum les compétences du C2i niveau 2 enseignant ; ▪ Etre en capacité de mener une veille pédagogique et technologique active et de mutualiser ; ▪ Etre titulaire du CAFIPEMF option « Technologies et ressources éducatives ».
SPECIFICITE DU POSTE	<p>Les horaires et les vacances sont arrêtés avec le supérieur hiérarchique et/ou le responsable du service sur la base du taux réglementaire de 1607 heures/an (décret 2000-815 du 25/08/2000)</p>
MODALITES D'AFFECTATION	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nomination pour trois ans (lettre de mission) ➤ L'évaluation, après trois années d'exercice, sera conduite à partir d'un bilan d'activité. A l'issue de cette évaluation, l'intéressé est informé de son maintien ou non dans ses fonctions.

**Poste d'enseignant 1^{er} degré en
CENTRE LOCAL DE DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE
CLDP**

POSTES	<p>SUSCEPTIBLES VACANTS :</p> <p>Poste Antenne de L'AIGLE composé comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ ½ temps ➤ 2 quarts-temps d'enseignement (voir annexe VII de la circulaire) <p>Poste Antenne de FLERS composé comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ ½ temps ➤ ½ temps à définir
MISSION	Assurer la gestion, l'animation et le développement de l'antenne du CLDP en coordination avec le CDDP d'Alençon
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Posséder des qualités relationnelles et des aptitudes à la communication ; ▪ Posséder des compétences d'organisation et de travail en autonomie ; ▪ Faire preuve d'initiative, notamment pour le développement du CLDP ; ▪ Etre capable de gérer un fonds de bibliothèque ; ▪ Posséder de bonnes connaissances en informatique ; ▪ Etre capable de développer un site internet.
SPECIFICITE DU POSTE	<p>Horaire proche d'un personnel administratif</p> <p>Ce poste nécessite un emploi du temps adapté, incluant le travail le mercredi entier pour l'ouverture du CLDP</p>
MODALITES D'AFFECTATION	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nomination pour trois ans ➤ L'évaluation, après trois années d'exercice, sera conduite à partir d'un bilan d'activité. A l'issue de cette évaluation, l'intéressé est informé de son maintien ou non dans ses fonctions.

**Secrétaire de Comité exécutif
Dispositif ECLAIR ALENCON Perseigne**

POSTE	<p>VACANT</p> <p>Poste sur support premier degré composé comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1- mi-temps pour la coordination de l'éducation prioritaire « secrétaire de comité exécutif ». - 2 quarts-temps d'enseignement (voir annexe VII de la circulaire) <p>La diversité des missions à assurer demande une réelle souplesse dans l'aménagement des horaires de service.</p>
MISSIONS	<p>Sous l'autorité de l'IEN et du Responsable du dispositif ECLAIR</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer la réalisation et l'animation du projet de réussite et de ses instances en collaboration avec le coordonnateur 2nd degré ; ▪ Développer les liaisons nécessaires avec les partenaires
FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Préparer, organiser, accompagner les actions du contrat Ambition Réussite ; ▪ Assurer le suivi des dossiers liés au pilotage du « réseau ambition-réussite »
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Compétences organisationnelles et relationnelles ; ▪ Sens de la communication ; ▪ Aptitude à l'analyse, la synthèse et la rédaction ; ▪ Maîtrise des techniques informatiques.
MODALITES D'AFFECTION	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nomination pour trois ans ➤ L'évaluation, après trois années d'exercice, sera conduite à partir d'un bilan d'activité. A l'issue de cette évaluation, l'intéressé est informé de son maintien ou non dans ses fonctions.

**Secrétaire de Comité exécutif
Réseau Réussite Scolaire de FLERS**

POSTE	<p>RESEAU DE REUSSITE SCOLAIRE DE FLERS constitué des :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collège Jean Monnet - Ecole primaire Jean Morin / La Fontaine - Ecole primaire Les Vallées <p>La diversité des missions à assurer demande une réelle souplesse dans l'aménagement des horaires de service.</p> <p>VACANT</p>
MISSIONS	<p>Sous l'autorité du principal de collège et de l'IEN de la circonscription :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Participer au pilotage et assurer le suivi des dossiers du « réseau de réussite scolaire » ; ▪ Préparer et mettre en œuvre les décisions du comité exécutif ; ▪ Coordonner et assurer le suivi du Contrat d'Objectifs Scolaires (C.O.S) ; ▪ Articuler dans le cadre du C.O.S le projet d'établissement et les projets d'écoles ; ▪ Accompagner les équipes dans les projets pédagogiques et participer à l'amélioration des résultats des élèves ; ▪ Mettre ses compétences au service de la formation des membres du Réseau de réussite Scolaire ; ▪ Développer et favoriser le dialogue avec les partenaires internes et externes à l'Education Nationale ; ▪ Rechercher les financements et les ressources liés aux différents projets ; ▪ Tenir un tableau de bord du réseau de réussite scolaire.
COMPÉTENCES ET QUALITÉS REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Compétences dans les domaines de la pédagogie et de la formation ; ▪ Compétences organisationnelles et relationnelles, gestion de groupes ; ▪ Aptitude à l'analyse, la synthèse et la rédaction ; ▪ Maîtrise des techniques informatiques ; ▪ Connaissance des différents textes relatifs à l'éducation prioritaire, et plan de cohésion sociale.
MODALITÉS D'AFFECTATION	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nomination pour trois ans ➤ L'évaluation, après trois années d'exercice, sera conduite à partir d'un bilan d'activité. A l'issue de cette évaluation, l'intéressé est informé de son maintien ou non dans ses fonctions.

**Professeur «AMBITION REUSSITE »
au sein du dispositif ECLAIR ALENCON Perseigne**

<p align="center">POSTE</p>	<p>Poste basé au Collège Louise Michel d'ALENCON</p> <p>VACANT</p>
<p align="center">CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS</p>	<p>Horaire hebdomadaire de 24 heures à effectuer en service partagé 1^{er}/ 2nd degré dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ 6 heures en classe constituée 1^{er} degré ; ○ 15 heures d'interventions individualisées ou en groupes restreints dans les domaines du soutien scolaire, de l'aide méthodologique et transversale, du travail personnel et des études accompagnées dont 4 heures en sixième ; ○ 6 heures de concertation et de coordination (écoles, professeurs ambition réussite, assistants pédagogiques) -<i>équivalent à 3 heures d'enseignement.</i> <p>Cette répartition sera éventuellement régulée en fonction des modalités de mise en œuvre.</p>
<p align="center">FONCTIONS</p> <p align="center">//</p> <p align="center">COMPETENCES ET QUALITES REQUISES</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Exercer une fonction d'enseignement en relation avec la nature du poste ; ▪ Avoir une bonne maîtrise des programmes scolaires 1^{er} et 2nd degrés et du socle commun ; ▪ Savoir situer leur enseignement dans une approche transversale ; ▪ Avoir intégré le traitement individualisé de la difficulté scolaire ; ▪ Faire preuve de flexibilité, du sens du travail d'équipe et de la concertation ; ▪ Avoir la capacité à construire pour les élèves des parcours de réussite et identifier les outils d'accompagnement et d'évaluation individuelle nécessaires ; ▪ S'approprier les objectifs et dispositifs du contrat « ambition réussite.
<p align="center">MODALITES D'AFFECTATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nomination pour trois ans ➤ L'évaluation, après trois années d'exercice, sera conduite à partir d'un bilan d'activité. A l'issue de cette évaluation, l'intéressé sera informé de son maintien ou non dans ses fonctions.

**Directeur d'école au sein du
Dispositif ECLAIR ALENCON Perseigne**

POSTES	Les écoles du dispositif ECLAIR sont rattachées à la circonscription Alençon 2 Pour assurer la fonction de directeur, la personne nommée bénéficiera d'une décharge complète de service. VACANT ET SUSCEPTIBLES VACANTS
MISSION	Les missions du directeur d'école relevant du dispositif ECLAIR sont définies par le décret n°89-122 du 24 février 1989 – version consolidée au 15 septembre 2002 – qui définit les rôles pédagogique, administratif et relationnel du directeur d'école. La complexité de la tâche en fonction de sa situation au sein du dispositif ECLAIR implique, pour le directeur, des compétences affirmées afin qu'il puisse assumer ses missions avec une pleine efficacité pour compenser les inégalités et assurer les apprentissages fondamentaux.
FONCTIONS	Dans ce cadre, afin de mettre en œuvre les meilleures conditions de réussite des élèves, ses principales fonctions sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ▪ veiller à la bonne marche de l'école et au respect de la réglementation qui lui est applicable ; ▪ assurer la coordination nécessaire entre les maîtres et animer l'équipe pédagogique pour une meilleure efficacité par un enseignement progressif ; ▪ encourager les initiatives pédagogiques, les expérimentations et les pratiques innovantes et contribuer à leur diffusion au sein de l'école et du dispositif ECLAIR ; ▪ organiser la scolarité de tous les élèves et apporter une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d'aide ; ▪ organiser la continuité des enseignements pour assurer à chaque élève un parcours cohérent entre les cycles et entre l'école et le collège, notamment en lien avec les préfets des études ; ▪ impulser l'élaboration, le suivi, l'évaluation du projet d'école dans un cadre partagé et veiller à la mise en place des actions prévues ; ▪ participer activement aux travaux des instances du réseau pour la création d'une école du socle commun et contribuer à l'élaboration des actions, leur mise en œuvre et leur évaluation ; ▪ être l'interlocuteur des autorités locales et veiller à la qualité des relations avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école ; ▪ être le garant d'un climat scolaire favorable aux apprentissages.
COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> ▪ savoir agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d'Education ; ▪ posséder le sens de la communication et du travail en équipe afin d'animer les instances de concertation et de régulation de la vie de l'école, en prenant en compte la multiplicité des partenaires ; ▪ disposer de compétences organisationnelles et méthodologiques pour assurer le bon fonctionnement de l'école et coordonner l'action de la communauté éducative, dans l'ensemble de ses composantes ; ▪ maîtriser les TUIC afin d'utiliser aisément les outils numériques et applications mises à sa disposition pour assurer le pilotage pédagogique et administratif de l'école ; ▪ savoir apprécier de façon distanciée les diverses situations auxquelles il sera confronté afin de pouvoir prendre les décisions adaptées.
MODALITES DE RECRUTEMENT	Etre inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école de 2 classes et plus ou avoir un titre équivalent (cf. décret n°89-122 du 24 février 1989 modifié). Les enseignants adressent au SRH un courrier de motivation, accompagné d'un curriculum vitae, par l'intermédiaire de l'IEN de leur circonscription. Ils sont reçus par une commission qui détermine leur aptitude à exercer les fonctions et propose une affectation qui est arrêtée par le DASEN après consultation de la CAPD.
MODALITES D'AFFECTATION	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nomination pour trois ans ➤ L'évaluation, après trois années d'exercice, sera conduite à partir d'un bilan d'activité. A l'issue de cette évaluation, l'intéressé sera informé de son maintien ou non dans ses fonctions.

**Professeur des écoles en charge d'une classe
« orchestre » au sein des écoles du
Dispositif ECLAIR ALENCON Perseigne**

<p align="center">POSTES</p>	<p>Trois postes dans les classes de CM2 des écoles du dispositif :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Ecole la Fontaine ➤ Ecole Molière ➤ Ecole Jules Verne <p>VACANT ET SUSCEPTIBLES VACANTS</p>
<p>CADRE DE FONCTIONNEMENT</p>	<p>Horaire hebdomadaire inhérent au service à effectuer par un professeur des écoles.</p>
<p align="center">FONCTIONS</p> <p align="center">//</p> <p align="center">COMPETENCES ET QUALITES REQUISES</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Exercer une fonction d'enseignement en relation avec la nature du poste ; ▪ Dans le cadre des horaires d'enseignement, l'enseignant encadre également les séances d'éducation musicale obligatoire ; ▪ L'enseignant travaille en concertation avec les professeurs spécialisés du conservatoire et le conseiller pédagogique départemental « culture humaniste », à la structuration et à l'évaluation du projet annuel inscrit dans le projet expérimental musical du dispositif ; ▪ Faire preuve de flexibilité, du sens du travail d'équipe et de la concertation ; ▪ Savoir situer son enseignement dans une approche transversale ; ▪ Avoir intégré le traitement individualisé de la difficulté scolaire ; ▪ S'approprier les objectifs et dispositifs du contrat « ambition réussite » ; ▪ Témoigner d'une double compétence pédagogique et technique dans le domaine musical ; ▪ Faire preuve de capacités relationnelles et de disponibilité dans le cadre d'une pratique partenariale (conservatoire) ; ▪ Faire preuve de motivation et d'engagement.
<p>MODALITES D'AFFECTATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nomination pour trois ans ➤ L'évaluation, après trois années d'exercice, sera conduite à partir d'un bilan d'activité. A l'issue de cette évaluation, l'intéressé sera informé de son maintien ou non dans ses fonctions.

**Professeur des écoles délégué à la
FORMATION CONTINUE**

<p align="center">POSTE</p>	<p>Poste rattaché à la circonscription d'ALENCON 2 Service implanté à l'Inspection académique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 75% Formation continue ➤ 25% service éducatif (Musée de Beaux Arts et de la Dentelle Alençon) <p>SUSCEPTIBLE VACANT</p>
<p align="center">MISSION</p>	<p>En liaison étroite avec l'IENA chargé du 1^{er} degré, élaboration et mise en œuvre technique du plan de formation continue</p>
<p align="center">COMPETENCES ET QUALITES REQUISES</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Esprit d'initiative ; ▪ Qualités relationnelles ; ▪ Maîtrise de l'outil informatique (Word, Excel..).
<p>MODALITES D'AFECTATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nomination pour trois ans ➤ L'évaluation, après trois années d'exercice, sera conduite à partir d'un bilan d'activité. A l'issue de cette évaluation, l'intéressé sera informé de son maintien ou non dans ses fonctions.

DISPOSITIF RELAIS

POSTES	Postes : SEGPA Racine Alençon PSV, SEGPA Monnet Flers PV et SEGPA Molière L'Aigle PSV.
MISSIONS	<p>L'enseignant coordonnateur d'un dispositif relais coordonne une équipe de professionnels dont la mission est de prendre en charge des élèves en voie de marginalisation qui risquent de sortir sans qualification du système scolaire afin de les aider à reprendre pied et rejoindre le système scolaire.</p> <p>Profil des élèves concernés : élèves du second degré encore sous obligation scolaire mais rejetant l'institution scolaire et les apprentissages, parfois en voie de déscolarisation ou de désocialisation. Ces élèves doivent avoir bénéficié de toutes les mesures d'aide et de soutien existant au collège. Ils ne relèvent pas de l'enseignement adapté ou spécialisé ni des mesures prévues pour l'accueil des élèves non francophones nouvellement arrivés en France.</p> <p>Ces élèves sont admis en dispositif relais par une commission départementale.</p> <hr/> <p>Il existe deux types de dispositifs relais : les classes et les ateliers relais. Les publics et la dimension des équipes professionnelles diffèrent en fonction de chacun d'eux (lire la circulaire n° 2006-129 du 21-8-2006).</p> <p>L'enseignant coordonnateur en dispositif relais :</p> <p style="padding-left: 40px;"><i>Enseigne et organise les enseignements disciplinaires proposés par les professeurs du second degré volontaires et assure la cohérence de l'ensemble des actions menées dans le but d'aider l'élève à se réinvestir dans les apprentissages, se réinsérer dans un parcours de formation générale, technologique ou professionnelle et favoriser l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences ;</i></p> <p style="padding-left: 40px;"><i>Assiste aux commissions d'affectation des élèves et propose, en cas de besoin, des prolongations de séjour au sein du dispositif pour certains élèves ;</i></p> <p style="padding-left: 40px;"><i>Organise les activités hors enseignement avec les partenaires constitués par les équipes professionnelles (assistant d'éducation, éducateur PJJ, associations,...) et avec les enseignants référents au sein des établissements d'origine des élèves ;</i></p> <p style="padding-left: 40px;"><i>Suit avec attention la réintégration des élèves dans leur établissement d'origine.</i></p> <p>La réalisation de ces missions implique une réelle souplesse dans l'aménagement des horaires de service.</p> <p>Le dispositif relais dépend administrativement de l'établissement du second degré support et est placé sous la responsabilité du chef d'établissement. L'accompagnement pédagogique est assuré par l'Inspecteur de l'Education Nationale ASH et son équipe.</p>
FONCTIONS	
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	<p>Il n'est pas obligatoire de disposer d'une spécialité mais il est nécessaire d'avoir eu une expérience préalable auprès d'un public scolaire en difficulté.</p> <p>Il est important de pouvoir travailler en équipe.</p>
SPECIFICITE DU POSTE	Les horaires et les vacances sont arrêtés avec le supérieur hiérarchique et/ou le responsable du service sur la base du taux réglementaire de 1607 heures/an (décret 2000-815 du 25/08/2000).
MODALITES D'AFFECTATION	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nomination pour trois ans ➤ L'évaluation, après trois années d'exercice, sera conduite à partir d'un bilan d'activité. A l'issue de cette évaluation, l'intéressé est informé de son maintien ou non dans ses fonctions.

**ENSEIGNANT REFERENT
pour le suivi et la scolarisation des élèves handicapés**

POSTES	<p>Territorialisés par secteur : (<i>résidence administrative implantée en collège</i>)</p> <ul style="list-style-type: none"> - ALENCON - ALENCON/SEES - ARGENTAN/VIMOUTIERS - FLERS/BRIOUZE - LA FERTEMACE/CAROUGES/DOMFRONT - L'AIGLE - MORTAGNE
CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	<p>Sous l'autorité et la coordination de l'IEN ASH</p> <p>☒ Secteur d'intervention : écoles, établissements du second degré de l'enseignement supérieur et établissements spécialisés (IME.)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Accueil et information des élèves et des familles ; ▪ Organisation des réunions des équipes de suivi de la scolarisation ; ▪ Contribution aux évaluations des équipes pluridisciplinaires de la MDPH ; ▪ Travail avec les équipes d'écoles et les partenaires associés à la scolarisation des élèves handicapés.
FONCTIONS ET ACTIVITES	<p>Assurer le suivi de la scolarité des élèves handicapés par une participation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ aux équipes éducatives ○ aux Equipes Pluridisciplinaires d'Evaluation ○ à l'élaboration des Projets Personnalisés de Scolarisation ○ aux réunions des équipes de suivi de la scolarisation ○ aider à la constitution des dossiers
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Titulaire du CAPA-SH, CAPSAIS ou du CAEI ; ▪ Bonne connaissance de la réglementation de l'ASH ; ▪ Respect strict du secret professionnel et du devoir de réserve ; ▪ Qualités relationnelles ; ▪ Sens de l'organisation, du travail en équipe et de la planification : gestion administrative des dossiers, calendrier des réunions ; ▪ Maîtrise des techniques informatiques.
SPECIFICITE DU POSTE	<p>Les horaires et les vacances sont arrêtés avec le supérieur hiérarchique t/ou le responsable du service sur la base du taux réglementaire de 1607 heures/an (décret 2000-815 du 25/08/2000)</p> <p>Disponibilité (horaire d'enseignant n'ayant pas la responsabilité d'une classe).</p>
MODALITES D'AFFECTATION	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nomination pour trois ans ➤ L'évaluation, après trois années d'exercice, sera conduite à partir d'un bilan d'activité. A l'issue de cette évaluation, l'intéressé est informé de son maintien ou non dans ses fonctions.

ENSEIGNANT SPECIALISE
Centre hospitalier de Flers

POSTE	FLERS – centre Hospitalier VACANT
CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	<p>Placé sous l'autorité de l'Inspecteur de l'Education nationale chargé de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés, l'enseignant</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ assure les fonctions d'enseignant spécialisé auprès des élèves hospitalisés ➤ effectue l'évaluation pédagogique des élèves afin d'être en capacité de faire des propositions pédagogiques dans le cadre de leur problématique ➤ contribue à la permanence d'un lien avec le milieu scolaire ordinaire
FONCTIONS ET ACTIVITES	<ul style="list-style-type: none"> ▪ enseigner à des élèves hospitalisés tenant compte des problématiques particulières ; ▪ maintenir des échanges avec le lieu de scolarisation en milieu ordinaire et avec les familles ; ▪ participer, le cas échéant, aux réunions de régulation, de synthèse au sein des équipes. Il sera alors amené à travailler au sein d'une équipe et donc en collaboration avec les différents partenaires (parents, médecins, personnel infirmier...); ▪ collaborer avec les enseignants référents Education nationale.
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> ▪ être titulaire d'un diplôme d'enseignement spécialisé option F (correspondant plus spécifiquement à la problématique des élèves accueillis au CH de Flers) ; ▪ savoir travailler en équipe avec différents partenaires ; ▪ avoir des qualités relationnelles, d'accueil, d'écoute et de confidentialité ; ▪ être capable d'analyser des situations complexes pouvant être dues aux différentes pathologies ; en mesurer les incidences en terme de scolarité ; ▪ être capable de mobiliser les élèves sur des champs d'activités scolaires.
MODALITES D'AFFECTATION	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nomination pour trois ans ➤ L'évaluation, après trois années d'exercice, sera conduite à partir d'un bilan d'activité. A l'issue de cette évaluation, l'intéressé est informé de son maintien ou non dans ses fonctions.

**Poste d'enseignant 1^{er} degré au
CENTRE EDUCATIF FERME « MONTJOIE »**

<p align="center">POSTE</p>	<p>Le Centre Educatif Fermé « Montjoie » de l'Orne, situé à St Gauburge-Ste-Colombe (15 km de L'Aigle) accueillera 11 jeunes âgés de 13 à 16 ans, délinquants récidivistes placés sous mandat judiciaire. Le centre proposera une individualisation des apprentissages dans le cadre d'un projet éducatif individuel faisant appel à une pluridisciplinarité.</p> <p>SUSCEPTIBLE VACANT</p>
<p align="center">COMPETENCES ET QUALITES REQUISES</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Expérience auprès des publics difficiles ▪ Capacité à entrer en relation avec des jeunes ▪ Capacité d'adaptation et d'individualisation des apprentissages ▪ Aptitude à travailler en équipe pluridisciplinaire ▪ Autorité naturelle ▪ Bon équilibre ▪ Esprit d'initiative et d'innovation pédagogique ▪ Etre titulaire du CAPA-SH option F de préférence
<p align="center">MODALITES DE RECRUTEMENT</p>	<p>Les enseignants adressent au service ressources humaines (SRH) un courrier de motivation, accompagné d'un curriculum vitae, par l'intermédiaire de l'IEN de leur circonscription. Parallèlement, les candidats saisissent le vœu correspondant dans le mouvement.</p> <p>Les candidatures seront examinées par une commission mixte Education nationale/Justice qui se réunira conformément aux dispositions de la note de service n° 2005-048 du 4 avril 2005, publiée au B.O. n° 18 du 14 avril 2005 ;</p>

SECRETAIRE/COORDONNATEUR CDOEASD
Commission départementale d'orientation vers les
enseignements adaptés du second degré

<p>CADRE de FONCTIONNEMENT et MISSIONS</p>	<p>Sous l'autorité et la coordination de l'IEN ASH</p> <p>☒ Secteur d'intervention : département</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Accueil et information des élèves et des familles ↳ organisation des réunions des commissions restreintes et plénières ↳ contribution aux évaluations des parcours scolaires des élèves ↳ travail avec les équipes d'écoles et les partenaires associés à la scolarisation des élèves relevant des EGPA <p>SUSCEPTIBLE VACANT</p>
<p>FONCTIONS et ACTIVITES</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer le suivi du parcours scolaire des élèves affectés en EGPA ; ▪ Participation éventuellement aux équipes éducatives ; ▪ Constitution et suivi des dossiers.
<p>COMPETENCES ET QUALITES REQUISES</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Titulaire d'un diplôme d'enseignant spécialisé ou équivalent ; ▪ Bonne connaissance de la réglementation de l'ASH, en particulier de ce qui relève de l'adaptation du second degré ; ▪ Respect strict du devoir de réserve ; ▪ Qualités relationnelles ; ▪ Sens du travail en équipe, de l'organisation et de la planification : gestion administrative des dossiers, calendrier des réunions ; ▪ Maîtrise des techniques informatiques.
<p>SPECIFICITE DU POSTE</p>	<p>Les horaires et les vacances sont arrêtés avec le supérieur hiérarchique et/ou le responsable du service sur la base du taux réglementaire de 1607 heures/an (décret 2000-815 du 25/08/2000)</p>
<p>MODALITES D'AFFECTATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nomination pour trois ans ➤ L'évaluation, après trois années d'exercice, sera conduite à partir d'un bilan d'activité. A l'issue de cette évaluation, l'intéressé est informé de son maintien ou non dans ses fonctions.

**Poste d'enseignant 1^{er} degré
ULIS de lycée**

<p align="center">POSTES</p>	<p>Deux postes implantés en lycée : LP Flora Tristan LA FERTE MACE et LP Maréchal Leclerc ALENCON</p> <p>SUSCEPTIBLES VACANTS</p>
<p align="center">MISSIONS</p>	<p>Avec l'aide de l'équipe de circonscription ASH</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Enseignement et coordination avec les professeurs de l'établissement pour les élèves concernés (5 à 10 élèves) ; ▪ Préparation à l'ouverture de la classe : implantation – organisation dans le lycée ; ▪ Mission d'explication – personnels de l'établissement – parents – élèves ; ▪ Rédaction du projet de classe et des projets professionnels ; ▪ Participation avec l'équipe de direction à la rédaction des conventions de fonctionnement avec les différents partenaires (IME, SESSAD).
<p align="center">QUALIFICATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Enseignant spécialisé CAPSAIS, CAEI ou CAPA-SH option D ; ▪ Connaissance, expérience de l'ASH du second degré ; ▪ Qualités relationnelles : animation, coordination, concertation, travail en équipe ; ▪ Compétences en informatique appréciées.
<p align="center">MODALITES de RECRUTEMENT et d'AFFECTATION</p>	<p>Les candidats seront convoqués devant une commission d'entretien et classés en fonction des critères définis dans le profil du poste.</p> <p>La décision sera arrêtée par Monsieur le directeur académique, DSDEN de l'Orne.</p>

**Enseignant 1^{er} degré en
CENTRE DE DETENTION**

POSTE	ARGENTAN – Centre de détention SUSCEPTIBLES VACANTS
CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	Placé sous l'autorité de l'Inspecteur de l'Education nationale chargé de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés, l'enseignant : <ul style="list-style-type: none"> ➤ assure les fonctions d'enseignant spécialisé après avoir finement évalué leur besoins ➤ effectue l'évaluation pédagogique des apprenants afin d'être en capacité de faire des propositions pédagogiques dans le cadre de leur problématique ➤ contribue à la permanence d'un lien avec les services pénitentiaires
FONCTIONS ET ACTIVITES	<ul style="list-style-type: none"> ▪ enseigner en tenant compte des problématiques particulières du public scolarisé ; ▪ participer, le cas échéant, aux réunions de régulation, de synthèse au sein des équipes. Il sera alors amené à travailler au sein d'une équipe et donc en collaboration avec différents partenaires.
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> ▪ être titulaire d'un diplôme d'enseignement spécialisé option F ; ▪ savoir travailler en équipe avec différents partenaires ; ▪ avoir des qualités relationnelles, d'accueil, d'écoute et de confidentialité ; ▪ être capable d'analyser des situations complexes ; ▪ être capable de mobiliser les apprenants sur des champs d'activités scolaires adaptés à leurs centres d'intérêt ; ▪ expérience d'enseignement devant un public adulte.
MODALITES D'AFFECTATION	<ul style="list-style-type: none"> ➤ affectation à titre définitif si titre requis ➤ affectation à titre provisoire si autre option ou non spécialisé

**Enseignant 1^{er} degré coordonnateur
Maison Départementale des Personnes Handicapées**

POSTE	MDPH – Maison Départementale des Personnes Handicapées SUSCEPTIBLE VACANT
MISSIONS FONCTIONS [Décret n°2005-1587 du 19 décembre 2005]	Placé sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH et fonctionnelle du directeur de la MDPH et mis à disposition de la MDPH Secteur d'intervention : écoles, établissements du second degré et des établissements spécialisés (IME..) du département- <hr/> ➤ Assure l'organisation et le fonctionnement des Equipes pluridisciplinaires d'évaluation ➤ Travaille avec les partenaires associés à la scolarisation des élèves handicapés
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Titulaire d'un diplôme d'enseignant spécialisé ou équivalent ; ▪ Bonne connaissance de la réglementation de l'ASH ; ▪ Respect strict du secret professionnel et du devoir de réserve ; ▪ Qualités relationnelles ; ▪ Sens du travail en équipe, de l'organisation et de la planification : gestion administrative des dossiers, calendrier des réunions ; ▪ Maîtrise des techniques informatiques ; ▪ Disponibilité (horaire d'enseignant n'ayant pas la responsabilité d'une classe).
MODALITES D'AFFECTATION	<ul style="list-style-type: none"> ➤ entretien devant une commission ; ➤ affectation à titre définitif si avis favorable de la commission